

Procès verbal

Le mardi 26 mars 2024 à l'assemblée, régulièrement convoquée le 19 mars 2024, s'est réunie sous la présidence de CHANTAL BARDIN.

Secrétaire de la séance : ELISABETH DUCHATELET

Présents : CHANTAL BARDIN, ELISABETH DUCHATELET, JEROME DENEUVE, CEDRIC BREISSAND, FREDERIC DELAYE, OLIVIER RAMBEAUX

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- Validation du PV du conseil municipal du 30 janvier 2024
- Vote du compte administratif et compte de gestion 2023
- Présentation des excédents et affectation des résultats 2023
- tarifs communaux
- Vote du taux des taxes locales
- Vote du Budget Primitif 2024
- Subventions aux associations 2024
- Validation devis GUERY
- Délibération ONF
- Délibération sur le temps de travail de la secrétaire
- Questions diverses

VALIDATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2024

Adopté

Délibérations du conseil :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 (N° D072024)

Le conseil municipal élit Madame Élisabeth DUCHATELET, première adjointe, pour présider le vote du compte administratif 2023 qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT

RECETTES : **98 196.06 €**

DEPENSES : **72 086.06 €**

Excédent de clôture 2023 : 26 110.00 €

INVESTISSEMENT

RECETTES : **219 243.50 €**

DEPENSES : **244 787.57 €**

Déficit de clôture : -25 544.07 €

Excédent d'investissement 2022 reporté : 122 928.27 €

Excédent de clôture 2023 : 97 384.20 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Hors la présence du Maire**, adopte le Compte Administratif 2023 tel que présenté et conforme au compte de gestion émis par le comptable.

En la présence du Maire, approuve le Compte de Gestion 2023 présenté par le trésorier principal.

Délibération : adoptée

PRESENTATION DES EXCEDENTS ET AFFECTATION DU RESULTAT (N° D082024)

Le conseil municipal,

- constate les résultats suivants votés au Compte Administratif 2023 :

Excédent de fonctionnement : 26 110.00 €

Excédent d'investissement : 97 384.20 €

- proposition d'affecter 26 110.00 € en investissement au budget général 2024.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, adopte l'affectation du résultat au budget principal 2024 tel que présenté ci-dessus.

Délibération : adoptée

TARIFS COMMUNAUX (N° D092024)

Après délibération, le conseil municipal propose pour 2024 les tarifs communaux, soit :

- **Prix du bois d'affouage**, le stère est à 16 € le m3.

- **Tarif et durée des concessions funéraires**, 150 € pour 30 ans.

Délibération : adoptée

VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES (N° D102024)

Madame le Maire informe le conseil municipal que la base d'imposition

- du foncier bâti passe de 53 244 € à 55 700 €

- le foncier non bâti passe de 9 714 € à 10 100 €

- la taxe d'habitation passe de 28 009 à 29 100 €

En maintenant les taux actuels le montant des produits s'élèvent à 18 473 €.

Après délibération, le conseil municipal décide du maintien des taux tels que présentés dans l'état prévisionnel soit :

- taxe foncière bâti 26.18 %
- taxe foncière non bâti 27.80 %
- taxe habitation 3.72 %

Pour un produit attendu de 16 790.00 €

Allocations compensatrices 325 €

Prélèvement FNGIR 2008 €

Délibération : adoptée

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 (N° D112024)

Après délibération le conseil municipal adopte l'affectation du résultat 2023 au budget principal 2024 soit :

- en investissement 26 110 €

Madame le Maire soumet au conseil municipal le projet de budget primitif qui se résume comme suit :

FONCTIONNEMENT

- Recettes 78 033.77 €
- Dépenses 78 033.77 €

INVESTISSEMENT

- Recettes 189 454.16 €
- Dépenses 189 454.16 €

Délibération : adoptée

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (N° D122024)

Madame le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions reçues et les propositions suivantes :

- GDA : 50 €
- OISDB : 200 €
- ADMR : 200 €
- FSL (arrondi) : 40 €
- APET : 75 €
- LIBERATHOARD : 65 €
- LA GRELOTINE (comité des fêtes) : 200 €

pour un total de 830 €

Après délibération, le conseil municipal approuve les propositions de subventions présentées pour un montant de 830 €, qui sera inscrit au budget primitif.

Concernant la subvention ADMR, madame BARDIN, directement concernée, ne prend pas part au vote.

Concernant la subvention GDA, messieurs BREISSAND et DELAYE directement concernés ne prennent pas part au vote.

Concernant la subvention LIBERATHOARD, madame DUCHATELET, directement concerné ne prend pas part au vote.

Concernant le comité des fêtes LA GRELOTINE, madame DUCHATELET et messieurs BREISSAND, DELAYE et DENEUVE directement concernés ne prennent pas part au vote.

Délibération : adoptée

VALIDATION DEVIS GUERY (N° D132024)

Madame le Maire expose à son conseil municipal le fait de la nécessité d'un curage au niveau du radier de la tuilière.

Un devis à été demandé à l'entreprise GUERY pour la somme de 720 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents valide le devis et autorise Madame le Maire à prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.

Délibération : adoptée

DELIBERATION ONF (N° D142024)

Comme chaque année, l'ONF propose quelques travaux d'entretien. Cette année encore elle nous propose un devis de 3 610 € HT pour changer la barrière de la forêt communale.

Le conseil municipal décide de ne pas valider la proposition de l'ONF.

Délibération : adoptée

DELIBERATION SUR LE TEMPS DE TRAVAIL DE LA SECRETAIRE (N° D152024)

Madame le Maire propose à son conseil municipal de valider le nombre d'heures d'activités de la secrétaire à 14h par semaine.

En effet celle-ci étant en poste depuis le 26 avril 2023 et assurant tous les mardis et vendredis de 9h à 16h30, Madame le Maire a pu constater que ce nombre d'heures effectuées était nécessaire au bon fonctionnement et à la bonne marche du secrétariat de la mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents valide la présence de la secrétaire à la mairie les mardis et vendredis de 9h à 16h30 soit 14h par semaine.

Délibération : adoptée

CHANTAL BARDIN
Président de séance

ELISABETH DUCHATELET
Secrétaire de séance